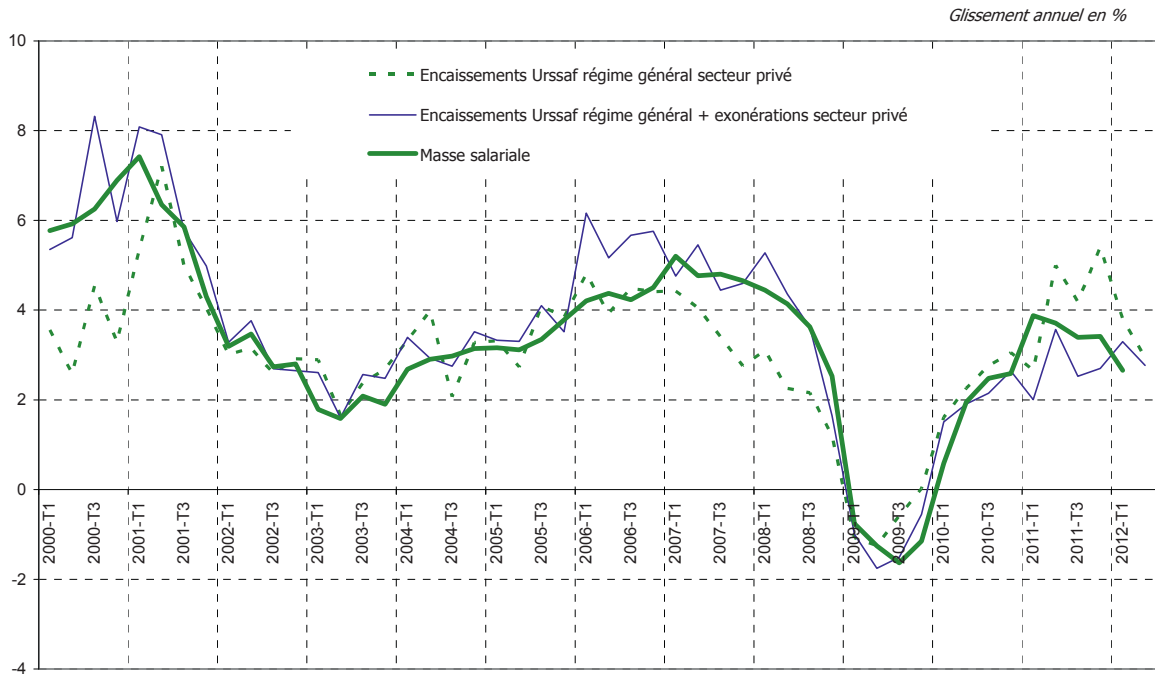


## Indicateur n°5 : Evolutions comparées de la masse salariale et des encaissements du régime général

### Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(\*) décalés d'un mois

Source : ACOSS, base SEQUOIA (masse salariale) et SICOMOR (encaissements et exonérations comptabilisés). Champ : régime général, cotisants privés.

La reprise économique qui s'est amorcée fin 2009 s'est traduite par une croissance de + 1,4 % en 2010. En 2011, la croissance a légèrement accéléré pour atteindre 1,7 %, mais l'activité est restée atone en fin d'année. Ce peu de dynamisme couplé à la stabilité du PIB au premier trimestre 2012 devrait conduire à une croissance faible en 2012, autour de 0,3 %.

Après une année de baisse historique en 2009 (-1,3 %) en raison de la crise économique et financière, la masse salariale a connu en 2010 une évolution (+ 1,9 %) de moitié inférieure à sa valeur annuelle moyenne observée durant les dix années qui ont précédé la crise pesant encore sur les recettes du régime général de la sécurité sociale, qui sont pour plus de la moitié assises sur les revenus d'activité du secteur privé. En 2011, elle a accéléré et sa croissance a atteint + 3,6 %. Elle a progressé de 2,7 % sur un an au premier trimestre de 2012 et son évolution en moyenne annuelle pourrait atteindre 2,5 %.

Ces évolutions reflètent largement celles de l'emploi. En 2010, la reprise de l'activité s'est accompagnée de créations d'emplois mais cette évolution a été insuffisante pour assurer une hausse des effectifs en moyenne annuelle sur l'année 2010 et l'évolution des effectifs est demeurée négative, à - 0,3 %. Les créations d'emplois se sont poursuivies en 2011 (+188 000 postes en glissement annuel au quatrième trimestre) et ont contribué pour 1,1 point à la croissance de la masse salariale du secteur privé. Début 2012, l'emploi a été stable et il le resterait en moyenne annuelle à horizon de la fin 2012.

La dégradation de la situation du marché du travail, qui se répercute en général avec retard compte tenu des calendriers annuels de négociation salariale au sein des entreprises, ne semble pas en revanche avoir tiré significativement à la baisse les salaires, qui ont enregistré un rebond en 2010 (+

2,2 %) et sont restés orientés à la hausse en 2011, progressant de 2,5 % en moyenne annuelle. Sur le début de l'année 2012, ils restent bien orientés (+2,4 % au premier trimestre en glissement annuel). Ils seraient soutenus par la hausse du SMIC de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet et pourraient augmenter de 2,5 % en moyenne sur l'année.

Les encaissements des URSSAF au titre du secteur privé reflètent globalement l'évolution de la masse salariale privée. Ils peuvent cependant être également affectés par l'évolution des allègements de cotisations ou par des modifications réglementaires (variation des taux de cotisation, par exemple) ou encore par l'évolution de la recouvrabilité. Sur le graphique, la zone située entre la courbe en pointillés (« encaissements Urssaf régime général secteur privé ») et la courbe en trait fin (« encaissements Urssaf régime général secteur privé + exonérations ») illustre notamment l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements. Quand les exonérations augmentent, elles ont un impact négatif sur les encaissements, la courbe en trait fin est alors au dessus de celle en pointillés. Ce fut le cas par exemple en 2000 et 2001 avec la mise en place des dispositifs de RTT, en 2007 avec leur remplacement par les allègements « Fillon », en 2008 avec l'instauration des exonérations sur les heures supplémentaires. A l'inverse, quand les exonérations baissent, elles favorisent les encaissements et la courbe en pointillés passe alors au dessus de celle en trait fin.

Mesurés en glissement annuel, les encaissements du secteur privé ont retrouvé une évolution positive en 2010 avec une nette tendance à l'accélération sur 2010 et 2011. A partir du deuxième trimestre de 2011, leur évolution est plus dynamique que celle de la masse salariale en raison d'une part de la suppression de certains dispositifs par la LFSS pour 2011 (avantages en nature dans les hôtels-café-restaurants, exonérations en faveur des entreprises de services à la personne) et de la limitation du dispositif en faveur des jeunes entreprises innovantes mais surtout du fait de la mise en place de l'annualisation des allègements de cotisations en faveur des bas salaires. Ce nouveau mode de calcul a en effet eu pour effet de diminuer fortement les montants d'exonérations et de ce fait a entraîné une hausse des encaissements, notamment en fin d'année 2011 car beaucoup d'entreprises ont régularisé leur situation à l'occasion de leur dernière déclaration de l'année. L'augmentation de 0,1 point, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du taux de cotisation d'accidents du travail a également soutenu les encaissements sur l'année 2011. Inversement, les encaissements sur revenus d'activité ont été freinés en 2011 par le transfert de 0,28 point de CSG du régime général à la CADES suite à l'opération de reprise de dette intervenue fin 2010. Début 2012, l'effet de ces différents facteurs s'atténue et les évolutions des encaissements et de la masse salariale se rapprochent à nouveau.

En prenant du recul sur l'ensemble de la période ouverte par le déclenchement de la crise économique et financière à l'automne 2007, on observe que depuis 2008 la masse salariale du secteur privé a connu une croissance constamment inférieure à son rythme moyen au cours des dix années précédant la crise (4,1 % sur la période 1998-2007). En cumul sur les cinq exercices de 2008 à 2012, ce sont donc plus de 10 points de croissance de la masse salariale qui manqueraient en 2012, soit une perte de recettes de 21 Md€ environ.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5 :

Concernant la masse salariale, les données de l'indicateur sont issues d'une part de la base SEQUOIA de l'ACOSS (système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes), qui centralise les déclarations mensuelles et trimestrielles faites par les employeurs sur les bordereaux récapitulatifs de cotisations. Les encaissements et exonérations comptabilisées proviennent de la base SICOMOR (système intégré de comptabilité des organismes du recouvrement), qui centralise les montants comptabilisés dans les comptes des organismes.